COMMUNE D'AVENCHES

Municipalité

Législature 2021-2026

Préavis municipal n° 116
au Conseil communal

Adaptation de la toiture et des façades du terrain de skater-hockey

Dicastère des Bâtiments – Pascal Buache
Dicastère de l'Urbanisme – Maxime Corthésy

Approuvé en séance de Municipalité le 20 avril 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Le skater-hockey, pratiqué sur surface asphaltée, connaît un développement constant au sein de notre Commune et rassemble un nombre croissant de pratiquants, notamment parmi les jeunes. Cette activité contribue de manière significative à la vie associative locale, à la promotion de l'activité physique et au rayonnement de la Commune lors de compétitions régionales et nationales.

La Commune dispose actuellement d'une infrastructure couverte dédiée à la pratique du skater-hockey. Toutefois, malgré une toiture située à une hauteur d'environ 10 à 11 mètres, celle-ci ne garantit pas des conditions de jeu optimales en cas de mauvais temps. En effet, lors de pluies accompagnées de vent, l'eau s'infiltre latéralement sur le terrain, rendant la surface glissante et impraticable.

La surface goudronnée, située sous le couvert, est de très bonne qualité, notamment grâce à sa grande régularité. Cependant, dès qu'elle devient humide, en raison des intempéries, il devient impossible d'y jouer en toute sécurité.

Si le terrain couvert est impraticable, le nombre d'équipes s'entraînant simultanément pose également problème, puisqu'il est impossible, d'accueillir jusqu'à 40 joueurs sur un seul terrain.

Le club de skater hockey d'Avenches compte aujourd'hui 252 licenciés, témoignant de son dynamisme et de son attractivité dans la région. Cette belle participation s'étend à toutes les catégories d'âge, depuis l'école de hockey, où les plus jeunes découvrent et apprennent les bases du sport, jusqu'à l'équipe senior qui évolue à un niveau compétitif. Cette diversité permet au club de former ses joueurs sur le long terme, tout en favorisant l'esprit d'équipe, la progression individuelle et la passion du skater hockey à chaque étape.

Cette situation a eu des conséquences notables en 2025, obligeant le club local à annuler une dizaine de matchs officiels. Plusieurs séances d'entraînement ont également été déplacées sur le terrain extérieur secondaire, exposant les joueurs à des conditions météorologiques difficiles et limitant la qualité des activités sportives. Deux équipes s'entrainent souvent simultanément (une sous le terrain couvert et une sur le terrain extérieur) ce qui est un problème en cas de pluie. Il n'est pas possible de s'entrainement à 40 personnes sur un seul terrain lorsque celui couvert est impraticable. Avec ce constat, il est nécessaire d'envisager des améliorations ciblées de l'infrastructure existante. Le projet consiste à fermer partiellement les façades Ouest et Nord de la halle afin de limiter l'intrusion de la pluie portée par le vent, tout en conservant les caractéristiques ouvertes et ventilées de l'installation.

Cette intervention vise à garantir une utilisation plus fiable et sécurisée de la surface de jeu, à réduire les interruptions d'activité et à soutenir durablement le développement du skater-hockey dans la commune.

Photo 1 : vue de la façade sud

Photo 2 : vue du terrain intérieur

Photo 3 : vue du terrain extérieur

2. Objet du préavis

Le présent préavis concerne la réalisation de travaux visant la fermeture partielle de la halle de skater-hockey communale, afin d'améliorer la protection de l'infrastructure et les conditions d'utilisation du terrain.

Le projet prévoit la mise en place de parois fixes en dur sur les façades Ouest et Est, réalisées dans les mêmes matériaux que ceux existants (teinte gris anthracite) sur une hauteur d'environ 2,5 mètres. Cette intervention a notamment pour objectif de protéger les chevrons de la toiture, qui montrent actuellement des signes d'usure avancée en raison de l'exposition aux intempéries.

Sur la façade Ouest, cette fermeture sera complétée par l'installation de huit portes sectionnelles électriques. Elles permettront, en cas de pluie ou de vent, de fermer rapidement et efficacement la halle, limitant ainsi l'infiltration d'eau et garantissant de meilleures conditions de jeu.

Sur la façade Nord, le projet prévoit l'installation d'une bâche étanche, posée par une entreprise spécialisée. Cette solution réduira la hauteur libre entre le sol et la toiture, limitant l'impact du vent et des précipitations. Un rouleau amovible actuellement en place sur la façade Ouest sera réutilisé sur une longueur d'environ 8 à 10 mètres sur la façade Nord, renforçant ainsi la protection lors de vents et pluies du Nord-Ouest.

Ces aménagements visent à préserver la structure de la halle, à limiter les dégradations liées aux intempéries et à garantir une utilisation plus fiable, sécurisée et continue de l'infrastructure sportive.

3. Nature des travaux

1. Réalisation d'une fermeture partielle en dur sur les façades Ouest et Est, avec une structure similaire à celle du dojo et une finition gris anthracite pour harmoniser l'ensemble.
2. Pose de huit portes sectionnelles électriques sur la façade Ouest, chacune commandée individuellement et centralisée depuis la cabane de chronométrage, permettant une fermeture complète jusqu'au sol en cas d'intempéries.
3. Renforcement des rouleaux des portes sectionnelles par une structure métallique, afin d'assurer durabilité et résistance.
4. Aménagement de la façade Nord, comprenant la mise en place d'une bâche étanche installée par une entreprise spécialisée, la réutilisation d'un rouleau existant démonté de la façade Ouest sur une longueur adaptée, ainsi que l'ajout de deux poteaux métalliques légers destinés à assurer une meilleure résistance à la prise au vent.
5. Travaux électriques nécessaires au raccordement des portes sectionnelles, utilisant les supports existants prévus pour les installations électriques.

Photo 4 : exemple de portes sectionnelles

4. Planification des travaux

Les travaux pourront être planifiés dès l'acceptation du présent préavis, afin de garantir rapidement une surface de jeu pleinement utilisable tout au long de l'année.

5. Aspects financiers

5.1 Coûts

	Descriptif	**Montant TTC**
Travaux de charpente sur les façades Ouest et Est	Réalisation de parois fixes en dur, en harmonie avec la structure existante	Fr. 92'000.-
Mise en place de bâches sur la façade Nord	Installation d'une bâche étanche par une entreprise spécialisée, avec réutilisation d'un rouleau existant, ajout de poteaux métalliques légers	Fr. 18'000.-
Pose de huit portes sectionnelles sur la façade Ouest	Installation des portes sectionnelles électriques sur le façade Ouest, commandes individuelles centralisées dans la cabane de chronométrage	Fr. 100'000.-
Travaux électriques	Raccordement des portes sectionnelles aux supports électriques existants	Fr. 15'000.-
Divers et imprévus	Prévision pour adaptations et/ou imprévus lors des travaux	Fr. 18'000.-
Total général		**Fr. 243'000.-**

5.2 Amortissement

Il est prévu d'amortir le montant de Fr. 243'000.- sur une durée de 30 ans, conformément à la catégorie d'immobilisation selon la directive MCH2, soit une charge annuelle, hors frais d'intérêts variables, de Fr. 8'100.-.

5.3 Financement

Afin de financer ces travaux, il est prévu de recourir à un emprunt.

L'endettement de la Commune au 20 avril 2026 se monte à Fr. 16'799'882.-. En tenant compte des dépenses et des recettes d'investissement à venir (préavis votés), l'endettement se monterait à Fr. 33'146'571.-, alors que le plafond autorisé est de Fr. 50'000'000.-.

6. Conclusions

Par ce projet, la Commune entend garantir la pérennité de la halle de skater-hockey, protéger sa structure contre les intempéries et offrir aux clubs et aux jeunes pratiquants des conditions de jeu sécurisées et fiables tout au long de l'année. Ces travaux permettront de limiter les interruptions d'activité dues à la pluie et au vent, tout en soutenant le développement durable de cette pratique sportive au sein de la Commune.

En conclusion, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Avenches,

Vu le préavis municipal n° 116 de la législature 2021 – 2026,

Ouï le rapport des commissions désignées pour l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1) **D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux d'adaptation de la toiture et des façades du terrain de skater-hockey pour un montant de Fr. 243'000.-.**
2) **D'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer ce montant de Fr. 243'000.-.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :	Le Secrétaire :
Laure Ryser	Bastien Eschmann

Municipaux délégués :
- Laure Ryser, Syndique, Dicastère des Finances
- Pascal Buache, Dicastère des Bâtiments
- Maxime Corthésy, Dicastère de l'Urbanisme